

Image not found or type unknown



Agence immobilière et chômage

Par **Cariana**, le **03/06/2015** à **13:49**

Bonjour à tous

Ma maman est au chômage et elle souhaite changer d'appartement afin de payer moins cher c'est envoyé.

Aucune agence n'accepte de la recevoir sous prétexte qu'elle est au chômage.

Les agences ont elles le droit de refuser un locataire a cause du chômage ?

Ma mère n'a jamais rater un loyer en 30 ans et nous nous portons garant !....

Y a t il un texte de loi ? Quels sont les recours ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **03/06/2015** à **13:55**

Bonjour,

En France, le bailleur est encore libre de choisir son locataire, tant que ses critères de choix ne sont pas discriminatoires devant la loi.

Ainsi, n'accepter, par exemple, que les locataires disposant d'un CDI est parfaitement légal...